



Patricia REJNERO
Attachée de presse
06 75 07 89 84 - 01 48 18 88 58
patricia.rejnero@unsa.org

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX



Bagnole, le 21 février 2019

Assurance chômage Non à la pénalisation des demandeurs d'emploi et des travailleurs précaires !

La rupture des négociations entre les organisations syndicales de salariés et d'employeurs intervenue le 20 février est, pour l'UNSA, préoccupante pour les demandeurs d'emploi et les salariés précaires.

Dans le contexte d'augmentation continue de la précarité que notre pays connaît, l'UNSA, comme les autres organisations de salariés, a jugé très défavorablement les propositions du patronat, limitées à un fonds de sécurisation alimenté par un prélèvement sur les seuls CDD d'usage. En refusant d'examiner la possibilité de lier véritablement le montant des cotisations à la durée des contrats de travail, l'intransigeance du patronat ne pouvait qu'aboutir à cette situation de blocage.

Alors que l'abus des contrats courts pèse pour plusieurs milliards dans le budget de l'UNEDIC, l'UNSA ne peut accepter que, dans le même temps, un plan d'économies soit étudié au détriment des demandeurs d'emploi.

Pour l'UNSA, attachée au paritarisme, la reprise en main du dossier par l'Etat, suite à l'échec des négociations, est une source d'inquiétude, tant les discours gouvernementaux sur la gestion de l'assurance chômage sont souvent contraires aux intérêts des demandeurs d'emploi. Elle souhaite donc que le gouvernement associe les partenaires sociaux dans cette phase nouvelle, via une réunion tripartite dans les plus brefs délais.

L'UNSA sera vigilante sur ses conclusions.